

**Le Recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine**  
**Recteur de l'académie de Bordeaux**  
**Chancelier des universités d'Aquitaine**

Vu les articles L 822-1 et R 822-12 du code de l'Education ;

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;

Vu l'arrêté du 15 octobre 2018 de la Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation fixant les dates des élections des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (JO du 16 octobre 2018) ;

Vu l'arrêté du 18 octobre 2018 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration du Centre National et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu l'arrêté du 25 octobre 2018 de la Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation relatif aux catégories d'établissements d'enseignement mentionnées au 1° du I de l'article L.351-14-1 du code de sécurité sociale ;

Vu la circulaire ministérielle n° 2018-125 du 18 octobre 2018 relative au renouvellement des représentants étudiants au sein des conseils d'administration des CROUS ;

Vu la décision rectorale du 5 novembre 2018 portant désignation de la commission électorale ;

Vu l'arrêté rectoral du 5 novembre 2018 fixant la date du scrutin et le nombre de collègues ;

Vu l'arrêté rectoral du 5 novembre 2018 fixant la liste des bureaux et des sections de vote, et les modalités d'organisation du scrutin ;

Vu l'arrêté rectoral du 19 novembre 2018 fixant les listes de candidatures ;

Vu l'arrêté rectoral du 27 novembre 2018 nommant les scrutateurs ;

Vu les procès-verbaux de dépouillement des bureaux de vote et des sections de vote établis à l'issue du scrutin du 29 novembre 2018 ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

Les résultats des élections des représentants des étudiants au conseil d'administration du CROUS du jeudi 29 novembre 2018 sont les suivants :

<b>COLLEGES</b>	<b>Nombre électeurs</b>	<b>Nombre votants</b>	<b>Bulletins blancs ou nuls</b>	<b>Suffrages exprimés</b>
<b>BORDEAUX (A1)</b>	<b>112 165</b>	<b>4 008</b>	<b>77</b>	<b>3 931</b>
<b>PAU (A2)</b>	<b>19 714</b>	<b>711</b>	<b>19</b>	<b>692</b>
<b>TOTAL</b>	<b>131 879</b>	<b>4 719</b>	<b>96</b>	<b>4 623</b>

## **Article 2 :**

Le nombre de voix et le nombre de sièges obtenus pour chacune des listes pour le collège de Bordeaux A1 sont les suivants :

- Liste <b>UNI</b>	693 voix	1 siège
- Liste <b>UNEF</b>	1 179 voix	2 sièges
- Liste <b>Inter'Assos</b>	2 059 voix	3 sièges

## **Article 3 :**

Le nombre de voix et le nombre de sièges obtenus pour chacune des listes pour le collège de Pau A2 sont les suivants :

- Liste <b>Solidaires Etudiant.e.s</b>	130 voix	0 siège
- Liste <b>UNI</b>	104 voix	0 siège
- Liste <b>UNEF</b>	168 voix	0 siège
- Liste <b>Bouge ton CROUS avec tes assos étudiantes</b>	290 voix	1 siège

## **Article 4 :**

Les étudiants dont les noms suivent sont proclamés élus en qualité de représentants étudiants au Conseil d'administration du CROUS de Bordeaux :

### **TITULAIRES**

### **SUPPLEANTS**

#### **Collège de Bordeaux – A1 :**

Liste « **Inter'Assos : Bouge ton CROUS !** »

Pierre FRERET  
Marie JOYEAU  
Franck ALDON

Lise MARTINEZ  
Clément CASTELLAN  
Julia CANAC

Liste « **UNEF** »

Clara BARBOSA  
Valentin MOROLDO

Estelle LAROCHE  
Thomas DELIVET

Liste « **UNI** »

Juliette SOUCHERE

Axel ROULLIAUX

#### **Collège de Pau – A2 :**

Liste « **Bouge ton CROUS avec tes assos étudiantes** »

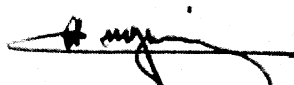
Yona BOLOT

Léon SKINNER

## **Article 5 :**

Le directeur général du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Bordeaux est chargé de la publicité et de l'application du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 30 novembre 2018

  
Olivier DUGRIP